

**OBJET : - Cotisations 2023**

Suite à l'assemblée générale du 21 juin 2022 ayant eu lieu à Montauban, le Comité Directeur de l'ASCET 82 a décidé de maintenir les taux des cotisations pour l'année 2023. Les tarifs sont les suivants :

- **13,00 €** pour les adhérents actifs de « la communauté de travail »<sup>(1)</sup>: carte familiale
- **10,00 €** pour les adhérents retraités de « la communauté de travail »<sup>(1)</sup>: carte familiale
- **16,00 €** pour les enfants des membres actifs de « la communauté de travail »<sup>(1)</sup> : carte familiale<sup>(2)</sup>
- **16,00 €** pour les extérieurs annuels : carte individuelle<sup>(2)</sup>
- **5,00 €** pour les extérieurs occasionnels : carte individuelle<sup>(2)</sup>
- **+ 5,00 €** pour les adhérents et extérieurs qui utilisent le terrain de tennis (participation aux dépenses pour l'entretien du court)

La carte ASCET est obligatoire pour participer à toutes les manifestations nationales organisées par la FNASCE, régionales et départementales. Elle tient lieu de licence pour les challenges sportifs. La photo (à faire parvenir à l'ASCET 82, par mail, type bmp, gif, jpg ou png, de moins de 200 ko) et la signature du titulaire principal de la carte doivent figurer sur celle-ci.

Elle atteste de votre appartenance à l'ASCET 82 mais une pièce d'identité peut vous être demandée pour vérification.

La carte ASCET familiale couvre le conjoint ou « le concubin » et les enfants à charge des 2 conjoints jusqu'à l'âge de 25 ans, des personnes à charge de moins de 25 ans, des enfants handicapés sans limite d'âge.

La liste des adhérents et des enfants sont transmises par service aux délégués et correspondants.

**(1) « La communauté de travail » :**

Il s'agit des personnes ci-après,

l'ensemble des personnels et leurs ayant droit travaillant ou ayant travaillé avant 2023 :

- au sein du périmètre ATE (préfecture, sous préfecture, DDT et DDETSPP)
- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie
- à la Direction Territoriale du Sud-Ouest de VNF, subdivision de Tarn et Garonne,

Elle peut aussi comporter des personnes n'appartenant pas à ces services.

a) Agents des structures de travail locales :

- b) Agents de nos ministères de référence, (ils seront nommés les « Ministères ») travaillant dans d'autres structures locales,
- c) Anciens agents de l'Équipement,
- d) Agents des « Ministères » en détachement ou en mise à disposition,
- e) Agents des « Ministères » résidant dans le département,
- f) Agents retraités justifiants a, b, c, d et e,

**(2) Les membres extérieurs**

Il s'agit de personnes autres que celles définies ci-dessus, agréées par le comité directeur, ayant rempli et signé leur fiche d'adhésion annuelle, qui participent régulièrement aux activités de l'association.

Ils ne peuvent pas bénéficier des avantages sociaux subventionnés par le ministère.

Les membres extérieurs ont le droit de vote en assemblée générale mais ne sont pas éligibles au comité directeur de l'ASCET 82.

La carte d'adhésion est individuelle sauf pour :

- les membres travaillant à la Communauté de Communes de Lomagne Tarn-et-Garonnaise et au Conseil Départemental de Tarn et Garonne, ayant adhéré à l'ASCET 82 avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- les enfants des membres actifs visés à l'article 2 des statuts, souhaitant adhérer à l'ASCET 82 à qui une carte familiale sera délivrée (ils n'auront pas accès aux jouets de l'Arbre de Noël subventionnés par les ministères).

Pour plus d'informations relatives à la RGPD, consulter le site : <http://www.fnascee.org/ascet-82-r188.html>

**Règlement de la cotisation :**

• **paiement en ligne en cliquant sur le lien : <https://www.payassociation.fr/ascet82/adhesions>**  
**(sans oublier de transmettre votre bulletin avec votre justificatif de paiement reçu par mail dès que le virement est effectué).**

- chèque à l'ordre de ASCET 82 à transmettre avec votre bulletin si vous ne souhaitez pas payer en ligne

## BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhérents			
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	
Adresse postale	N° :	voie/autre :	
	Code Postal :	Commune :	
Tél :	Tel Mob :	Tel Bur. :	
Adresse électronique (perso) :		Adresse électronique (prof.) :	
Service :	bureau :	mode de paiement :	
Ayant-droit (conjoint + enfants jusqu'à 25 ans)		Dates de naissance	
Nom :	Prénom* :		
Nom :	Prénom* :		
Nom :	Prénom* :		
Nom :	Prénom* :		
Nom :	Prénom* :		

\* Préciser à côté du prénom des enfants : F (fille) ou G (garçon)

déclare être adhérent à l'ASCET 82 pour **2023**

déclare renouveler mon adhésion à l'ASCET 82 pour **2023**

J'autorise l'ASCET 82 (Association Sportive Culturelle et d'Entraide des Territoires de Tarn et Garonne) à reproduire ou présenter la ou les photographies prises par l'association et me représentant. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

⇔ Présentation en public lors de l'Assemblée Générale et autres manifestations

⇔ Présentation sur le site internet de l'ASCET 82 ou son compte Facebook

⇔ Présentation sur le site internet de l'URASCE Midi-Pyrénées (Union régionale des Associations de Midi-Pyrénées)

⇔ Présentation sur le site internet de la FNASCE (Fédération nationale des ASCE)

⇔ Présentation lors d'une publication interne

⇔ Présentation lors d'une publication externe (exemple : plaquette nuit dansante de l'Équipement et des Territoires)

***Signature obligatoire:***

**obligatoire** →  Je reconnais avoir pris connaissance de la lettre d'information consultable sur le site : <http://www.fnascee.org/ascet-82-r188.html> relative au règlement général de la protection des données personnelles renseignées dans ce bulletin et collectées par l'ASCET 82 dans le cadre de la gestion des adhésions et pour toutes les finalités préalablement détaillées.

**obligatoire** →  Je certifie avoir pris connaissance de la notice d'informations du contrat d'assurance, consultable sur le site internet de la FNASCE ([http://www.fnasce.org/IMG/pdf/notice\\_assurance\\_2022.pdf](http://www.fnasce.org/IMG/pdf/notice_assurance_2022.pdf))

*A retourner à ton délégué ou à ton correspondant accompagné du chèque de ta cotisation d'adhésion à l'ordre de ASCET 82 avant le 27 janvier 2023.*